

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION
95	95	66

PRESENTS	58
POUVOIRS Suppléants	2
POUVOIRS Titulaires	6
ABSENTS	29

Vote Pour :	66
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

6 DECEMBRE 2022

Date d'Affichage

6 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi douze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle multiculturelle, 24 Chemin des Martisses - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Florence BELOU, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Jacques BROS, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Christophe GOURMANEL, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Michelle LAVIT, Serge LAZARO, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Richard MARTINEZ, Marie-Claire MATE, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADÉ, Christian PERO, Francis PRADIER, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Montserrat REILLES, Francis RUFFEL, Didier SALANDIN, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Alain SORIANO, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Jean TKACZUK, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jean-Claude BOURGEADE à Bernard MIRAMOND, Claire FITA à Blaise AZNAR, Alain GLADE à Martine CLARAZ-ANGOSTO, Marie GRANEL à Michel MALGOUYRES, Eric PILUDU à Christian PERO, François VERGNES à Paul BOULVRAIS

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Philippe BARTHES, Jean-Louis BOULOC, Dominique BOYER, Caroline BREUILLARD, Arielle BRUN, Richard BRUNEAU, Gabriel CARRAMUSA, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Jean-Marc DUBOE, Christian DULIEU, Malika ENNAJJARY, Maryse GRIMARD, Philippe ISSARD, Louisa KAOUANE, Patrick LAGASSE, Jean-Paul LALANDE, Agnès MERONI, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Patrick MONTELS, Max MOULIS, Fernand ORTEGA, Christel PALIS, Christian SERIN, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°279_2022

ACTES : 5.3.4

OBJET DE LA DELIBERATION : POINT 28- Composition du Comité Territorial de Pilotage et de Suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027, du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, du Contrat Atouts Tarn et de l'Approche Territoriale Intégrée du Programme Régional Priorité 5 FEDER FSE+ 2021-2027

Exposé des motifs

En décembre 2021, la Communauté d'agglomération a signé avec l'État le Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027 (CRTE), outil intégrateur de l'ensemble des politiques publiques territorialisées et des moyens financiers de l'Etat dédiés au développement des territoires ruraux, pour soutenir prioritairement les projets prioritaires sur la période concernée.

Par ailleurs, la Région Occitanie a engagé, en 2021, une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2022-2028 conforme aux objectifs du Pacte Vert Occitanie 2040 et adopté en décembre 2021 les grands principes de la nouvelle génération de contrats Territoriaux Occitanie et Contrats bourgs-Centres pour la même période.

La Communauté d'agglomération a mis en oeuvre le Contrat territorial Occitanie/ Pyrénées Méditerranée 2018-2021. Elle renouvellera le partenariat engagé en signant avec la Région Occitanie et le Département du Tarn un nouveau Contrat Territorial Occitanie pour la période 2022-2028.

Enfin, la Communauté d'agglomération a déposé sa candidature pour être chef de file de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) du Programme Régional Priorité 5 FEDER FSE+ 2021-2027 afin de favoriser la cohésion territoriale et de contribuer au rééquilibrage de l'ensemble du territoire de la Région Occitanie. Cette candidature permet aux porteurs de projet du territoire d'être éligibles aux aides européennes du FEDER et FSE + au titre de ce Programme Régional.

L'ATI prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage partenarial qui a notamment pour missions d'identifier les actions s'inscrivant dans la stratégie du territoire et de la démarche ATI et de pré-sélectionner les dossiers FEDER avant instruction et programmation par la Région, Autorité de gestion du FEDER.

Dès lors, il convient de constituer le Comité de pilotage et de suivi de ces contrats et dispositifs, en accord avec les partenaires signataires.

Afin d'assurer la bonne articulation des différents dispositifs de contractualisation dont bénéficie la Communauté d'agglomération, il est proposé de constituer un comité unique. La composition de ce comité est proposée en continuité du comité actuel de suivi du CRTE et du Contrat Territorial Occitanie et en cohérence avec la composition du comité de programmation LEADER. Elle inclue les partenaires principaux de la Communauté d'agglomération et deux membres du Conseil de développement.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération et approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération, notamment l'article 7.2 relatif aux politiques contractuelles,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n° 172_2020 du 13 Août 2020 relative à la composition du Comité de pilotage et de suivi Contrat de Ruralité, du Contrat Territorial Occitanie et du Contrat Atouts,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°49_2022 du 21 Mars 2022 modifiant la composition de ce Comité de pilotage,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** la composition du Comité territorial de pilotage et de suivi du Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2027 (CRTE), du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, du Contrat Atouts Tarn et de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI) du Programme Régional Priorité 5 FEDER FSE+ 2021-2027 tel que ci-dessous,

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le 22 DEC. 2022

ID : 081-200066124-20221212-279_2022-DE

Structure		PRENOM	NOM
Etat Préfecture du Tarn	Monsieur le Préfet ou son représentant	François-Xavier	LAUCH
Etat Sous-Préfecture de Castres	Monsieur le Sous-Préfet de Castres	François	PROISY
Région Occitanie	Madame la Présidente ou son représentant	Carole	DELGA
Région Occitanie	Madame la Conseillère Régionale	Claire	FITA
Région Occitanie	Monsieur le Conseiller Régional	Yannick	JAUZION
Département du Tarn	Monsieur le Président ou son représentant	Christophe	RAMOND
Banque des territoires Occitanie	Madame la Directrice Régionale Occitanie	Annabelle	VOLLET
Agence régionale de Santé Occitanie	Monsieur le Délégué Départemental Tarn ARS Occitanie	Abderrahim	HAMMOU-KADDOUR
Caisse d'Allocations Familiales du Tarn	Monsieur le Président ou son représentant CAF du Tarn	Stéphane	AYMARD
Direction Départementale des Territoires du Tarn	Monsieur le Directeur Départemental des Territoires du Tarn	Maxime	CUENOT
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Monsieur le Président ou son représentant	Paul	SALVADOR
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-présidente	Florence	BELOU
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-présidente	Maryline	LHERM
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Olivier	DAMEZ
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Christophe	GOURMANEL
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Jean-François	BAULES
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Pierre	TRANIER
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Nicolas	GERAUD
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Vice-président	Bernard	MIRAMOND
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller délégué politiques contractuelles	Mathieu	BLESS
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller délégué	François	JONGBLOET
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseillère communautaire	Régine	MOULIADE
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseiller communautaire	Bernard	FERRET
Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet	Conseillère communautaire	Isabelle	FOUROUX-CADENE
Conseil de développement	Membre	Michel	COLLIN
Conseil de développement	Membre	Marie-Line	BRUEL

- **mandate** le Président pour mettre en place ce comité et en assurer le copilotage avec les partenaires signataires.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le 22 DEC. 2022

- publication, mise en ligne/affichage

Le 22 DEC. 2022

Notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

Le Président,
Paul SALVADOR



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification ou sa publication devant le tribunal administratif de Toulouse. Précision faite que la requête présentée devant le tribunal administratif fait obligation d'acquiescer la contribution pour l'aide juridique prévue à l'article 1635bis Q du code général des impôts ou, à défaut, de justifier du dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle. Le Tribunal administratif peut être saisi par courrier et par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible à l'ensemble des justiciables à titre individuel lorsqu'ils ne sont pas représentés par un avocat, par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

SLO

ID : 081-200066124-20221212-279_2022-DE